

# Les modalités d'inscription

## Préambule

Ces formalités concernent chaque enfant susceptible de fréquenter, même exceptionnellement, la restauration scolaire et/ou la garderie.

Tout enfant non inscrit dans le respect du présent document ne pourra être autorisé à accéder à la garderie ou à la restauration scolaire.

Tout parent désirant mettre un enfant à la cantine ou à la garderie devra remplir au préalable une feuille d'inscription pour l'année précisant les coordonnées ainsi qu'un numéro de téléphone et une adresse mail valable. De même les parents s'engagent à maintenir à jour les informations transmises à la mairie, dans le cas contraire le(s) enfant(s) pourra(ont) être exclu de la cantine ou de la garderie.

## 1. Les modalités de la restauration scolaire

- Les inscriptions doivent se réaliser par écrit, soit par mail à l'adresse suivante : [mairie.la.groise@wanadoo.fr](mailto:mairie.la.groise@wanadoo.fr), soit en déposant votre courrier en main propre, en mairie.
- Les inscriptions par téléphone ou dans la boîte aux lettres ne seront plus acceptées.
- Les délais d'inscription se feront au plus tard le vendredi avant 10 heures pour le lundi et mardi suivants, et le mardi avant 10 heures au plus tard pour le jeudi et vendredi suivants.
- L'annulation d'un repas réservé doit se faire la veille, avant 10 heures, au plus tard. Au-delà de ce délai le repas vous sera facturé.  
*Exemple : Une maman vient, dans la matinée, chercher son enfant malade à l'école, le repas sera compté.*
- Attention seul les absences prévenues pendant les horaires d'ouverture de la mairie seront recevables, pour rappel la mairie est fermée les mercredi, samedi et dimanche.
- Le prix du repas de la restauration scolaire est fixé à 3.35 euros pour les habitants de La Groise et 3.55 euros pour les personnes extérieures.
- Le paiement de la restauration scolaire s'effectue à chaque fin du mois, par chèque ou en espèce.
- La régularisation des sommes impayées se fera désormais par les services de la Perception.
- L'ensemble des factures devront être réglées au plus tard avant chaque période de vacance. En cas de non-paiement avant la période de vacances scolaire, l'inscription de l'enfant ne sera plus acceptée à la restauration scolaire à la reprise des cours jusqu'à la régularisation.

## 2. Les modalités de la garderie

- Pour rappel, la commune a mis en place un accueil périscolaire tous les matins de 7h30 à 8h50 et les soirs de 16h45 à 18h45.
- En cas de non-respect des horaires, l'enfant sera confié à la mairie qui joindra les parents afin de le récupérer. En cas d'impossibilité, l'enfant sera remis aux services compétents.
- Les parents recevront alors une lettre d'avertissement avisant que le présent contrat sera résilié à la prochaine entorse au présent règlement ayant pour conséquence l'interdiction de prendre l'enfant à nouveau pour l'année scolaire en cours.
- Les inscriptions se font par écrit en remplissant le planning de la garderie et donné soit par mail à l'adresse suivante : [mairie.la.groise@wanadoo.fr](mailto:mairie.la.groise@wanadoo.fr), soit remis en main propre en mairie.

## Les modalités d'inscription

- Les inscriptions par téléphone ou dans la boîte aux lettres ne seront plus acceptées.
- Les délais d'inscription se feront au plus tard le vendredi avant 10 heures pour le lundi et mardi suivants, et le mardi avant 10 heures au plus tard pour le jeudi et vendredi suivants. Aucune inscription en pourra être fait au-delà de ce délai (question : voir si accord du Maire).
- Attention seul les absences prévenues pendant les horaires d'ouverture de la mairie seront recevable. Pour rappel la mairie est fermée les mercredi, samedi et dimanche.
- Le prix de la garderie est fixé à 1.60 euros de l'heure et 0.80 euros la demi-heure. Chaque demi-heure entamée est due.
- Le paiement de la garderie s'effectue chaque fin du mois, par chèque ou en espèce.
- L'ensemble des factures devront être réglées au plus tard avant chaque période de vacance. En cas de non-paiement avant la période de vacances scolaire, l'inscription de l'enfant ne sera plus acceptée à la garderie à la reprise des cours jusqu'à la régularisation.

-----  
Mr et Mme :

Parents de l'enfant :

En classe de (Nom de l'enseignant) :

Numéro de téléphone :

Adresse mail :

- Atteste avoir pris connaissance des modalités d'inscription pour la restauration scolaire et de la garderie.

Date :

Signature :